

Contexte

- Une proportion importante des délinquants incarcérés dans les prisons fédérales sont des Autochtones (30,4 %) ou des Noirs (9,8 %).
- Parmi la population de délinquants en liberté conditionnelle dans la communauté : 58,6 % sont Caucasiens, 21,1 % sont Autochtones et 8,7 % sont Noirs.
- Les taux moyens d'octroi de la semi-liberté sur cinq ans pour les délinquants autochtones (72 %) et noirs (73 %) sont largement conformes à ceux des délinquants caucasiens (78 %).
- Sur la même période, les taux d'octroi de la libération conditionnelle totale sont nettement inférieurs pour les délinquants autochtones (26 %) par rapport aux délinquants noirs (40 %) et caucasiens (39 %).

Initiatives en cours

Représentation des commissaires

- La Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) est une « commission communautaire ». La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) exige que les commissaires soient **suffisamment diversifiés dans leurs antécédents** pour représenter les valeurs et les points de vue de la communauté.
- Au cours des dernières années, la CLCC a augmenté la diversité de ses commissaires afin de mieux refléter la diversité de la population canadienne. Sur les 81 commissaires actuels, 54 % sont des femmes, 14 % des Autochtones et 12 % des membres de minorités visibles.
- La CLCC a récemment fait des efforts considérables pour recruter des candidats commissaires issus de diverses communautés, ce qui a permis de recevoir 19,7 % des candidatures de minorités visibles, 8,9 % d'Autochtones, 6 % de la communauté LGBTQ2+, et 50,8 % de femmes.
- Le côté « fonction publique » de la CLCC est 79,8 % sont des femmes, 4,9 % des Autochtones, 4 % des personnes handicapées et 14,4 % des minorités visibles.

Formation

- La CLCC examine et met à jour en permanence la formation pour les commissaires afin de garantir le niveau approprié de concentration sur le savoir-faire culturel. La CLCC s'engage à prendre des décisions **impartiales et fondées sur des preuves**. Les commissaires reçoivent une formation sur les préjugés conscients, inconscients et perçus.
- La CLCC a ajouté un cours sur la manière de **surmonter les préjugés inconscients** à son Parcours d'apprentissage obligatoire pour tous les employés.
- Lors de sa Formation annuelle sur l'évaluation du risque, des séances ont été présentées aux commissaires et aux greffiers d'audience sur « **Race et préjugés des délinquants** » et « **Délinquants d'ascendance africaine** ».
- La formation dispensée aux agents régionaux des communications comprenait des séances sur « **L'inclusion sur le lieu de travail pour la diversité sexuelle et de genre** » et « **Les principes de base actifs, anti-oppressifs et antiracistes pour un**

engagement culturellement approprié avec les victimes ».

- La CLCC offre également une **Formation de sensibilisation aux cultures autochtones** à ses commissaires et son personnel.

Politiques

- La LSCMLC exige que les politiques adoptées en matière d'examen des demandes de mise en liberté sous condition **respectent** les différences en matière de genres, ethniques, culturelles et linguistiques et **répondent** aux besoins particuliers des femmes et des délinquants autochtones, ainsi qu'aux besoins d'autres groupes ayant des exigences particulières.
- En plus de fournir des conseils sur la prise en compte des **facteurs systémiques et historiques** dans la prise de décision relative à la mise en liberté sous condition, le Manuel des politiques décisionnelles à l'intention des commissaires fait référence à des groupes de délinquants ayant des exigences particulières, par exemple, lorsqu'il s'agit de déterminer s'il faut imposer des conditions de mise en liberté ou autoriser des privilèges de sortie.
- La CLCC offre d'**autres modèles d'audiences**, à savoir les audiences tenues en personne avec l'aide d'un Aîné et les audiences tenues en personne avec l'aide de membres la communauté. Les objectifs de ces audiences sont de fournir un **processus culturellement adapté**, tout en respectant les critères de prise de décision en matière de libération conditionnelle. Des audiences virtuelles adaptées à la culture sont également disponibles lorsque les audiences en personne ne sont pas possibles.

Prise de décision

- Lors de l'examen des cas de libération conditionnelle, les commissaires utilisent un **cadre structuré d'évaluation du risque** pour répondre aux besoins divers et complexes de la population de délinquants tout en assurant le plus haut niveau de sécurité publique. Le cadre tient compte de facteurs tels que : les antécédents criminels, sociaux et de libération conditionnelle du délinquant, ainsi que des facteurs propres à chaque cas.
- Les commissaires examinent les **facteurs systémiques et historiques** qui ont joué un rôle dans les démêlés du délinquant avec le système de justice pénale.
- Les **facteurs systémiques et historiques** peuvent comprendre, entre autres : la discrimination systémique, le racisme, l'éclatement de la famille ou de la communauté, le chômage, la pauvreté, ou le manque d'éducation et de possibilités d'emploi.
- Les facteurs systémiques et historiques doivent être pris en compte dans les cas impliquant des délinquants autochtones, mais s'appliquent également à d'autres groupes de délinquants divers.
- Les commissaires prennent des décisions exemptes de préjugés ou de biais fondés sur la race, l'âge, l'origine nationale, le genre, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut socio-économique, ou d'autres capacités, caractéristiques ou croyances personnelles.

Sensibilisation à l'externe / à l'interne

- La **sensibilisation** est une priorité organisationnelle et des progrès significatifs ont été réalisés pour renforcer l'engagement avec les partenaires et intervenants, nouveaux et existants. La CLCC a également élargi ses partenariats communautaires et ses attributions consultatives.
- La CLCC offre de la **sensibilisation à l'interne auprès de délinquants** dans les établissements à travers le Canada afin de leur expliquer le mandat de la CLCC, de les sensibiliser à la libération conditionnelle et de les préparer aux examens à venir. Les activités de sensibilisation à l'interne ciblent les **populations vulnérables** telles que les délinquants autochtones, les délinquantes, et les autres délinquants racisés.

Analyse comparative entre les sexes plus

- La CLCC dispose d'un Cadre d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+), qui garantit que l'ACS+ est appliquée dans tous les domaines des politiques, programmes et initiatives de la CLCC. Le cadre guide la CLCC dans la prise en compte non seulement des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), mais aussi d'autres facteurs tels que la race, l'ethnicité, la religion, l'âge, et le handicap mental ou physique.

Opportunités

- La CLCC est favorable à des réformes législatives générales ou ciblées, dans le but de **remédier à la surreprésentation** des délinquants noirs et autochtones dans le système de justice pénale et d'**améliorer l'accès aux pardons**, tout en assurant la sécurité publique et la réhabilitation.
- Un examen des politiques décisionnelles de la CLCC est actuellement en cours, et doit s'achever en 2022. Il comprendra l'examen de **directives supplémentaires** en lien avec les groupes de délinquants ayant des besoins spécifiques.
- La CLCC a convoqué un **Groupe de travail sur les délinquantes** en 2018 pour examiner les recherches récentes, consulter les intervenants et les partenaires et identifier les possibilités de renforcer les **approches sexospécifiques**. Le **Plan d'action pour les délinquantes** qui en a résulté vise à améliorer le processus de libération conditionnelle pour les femmes.
- La CLCC a formé un comité sur la **diversité et le racisme systémique** avec le Service correctionnel du Canada, pour examiner et traiter conjointement les questions de diversité. Le comité a identifié des thèmes d'action communs fondés sur un examen approfondi des rapports et des recommandations existants. Le Groupe de travail interne de la CLCC sur la diversité et le racisme systémique s'efforce de valider ces thèmes et de s'en inspirer pour élaborer un plan d'action interne visant à remédier aux inégalités systémique au sein du système de libération conditionnelle.
- La CLCC participe à un **Plan d'action sur les LGBTQ2+** à l'échelle du gouvernement dans le domaine de la sécurité et de la justice.
- La CLCC participe à de nombreux **groupes de travail et comités internes et externes**, tels que le Cercle autochtone de la présidente, afin de rester informée et sensible aux problèmes auxquels sont confrontés les délinquants autochtones, et continue à explorer de nouveaux partenariats avec des groupes représentant diverses **populations de délinquants vulnérables**.